



BADMINTON CLUB ECOMMOY

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2023-2024



Partie réservée au club

23-24-H

- ☐ Fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ Demande de Licence à la FFBAD complétée et signée
- ☐ Certificat médical pour une 1^{ère} Licence
Ou un renouvellement si > 3 ans
- ☐ Questionnaire de santé (Adulte ou mineur)

- ☐ Paiement CB avec TPE Crédit Mutuel Monético
- ☐ Chèque à l'ordre du « Badminton Club Ecommoy »
- ☐ Paiement en espèces
- ☐ Paiement via FFBad
- ☐ Demande d'un recu d'adhésion

Pas de papier et plus rapide →→→ Inscription en ligne avec le QRCode →→→



☐ 1^{ère} Inscription au Badminton Club Ecommoy

☐ Renouvellement Inscription ou Mutation N° Licence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : ☐ F / ☐ M

Date de Naissance : ____ / ____ / ____

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : ____ Ville : _____

Tél. Portable : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Adresse e-mail (Obligatoire) _____ @ _____

Le formulaire de prise de licence :

- Est indispensable pour s'inscrire dans un club de badminton affilié à la FFBad.
- Permet de s'informer des conditions d'assurance Generali incluses avec votre licence et choisir les options A ou B (facultatif). Voir sur le site de la FFBad.
- Permet de recevoir votre licence de badminton pour la saison demandée.

Cotisation

- ☐ **Adhésion 100€ sans cours**
A partir de 15 ans, avec une boîte de 12 volants hybride.
- ☐ **Adhésion 110€ avec cours encadré**
A partir de 15 ans, avec une boîte de 12 volants hybride.
- ☐ **Adhésion 95€ de 8 à 14 ans**
Cours avec encadrement – 24 Places Maxi
- ☐ **Adhésion 50€ pour licencié hors club BCE**
Limité à 5 personnes

- ☐ Paiement CB avec TPE Crédit Mutuel Monético
- ☐ Paiement en espèces
- ☐ Paiement via FFBad
<https://adherer.myffbad.fr/bce72>
- ☐ Paiement par chèque en totalité.
- ☐ Paiement en 2 fois par chèques (Octobre et Novembre)

Chèque à l'ordre de « Badminton Club Ecommoy »
En cas de difficulté de paiement, contacter le Trésorier.

Horaires

- | | | |
|------------|---------------|--|
| • Mardi | 20h45 à 23h00 | Jeu libre adultes et à partir de 15 ans (Salle Maraschin) |
| • Jeudi | 17h45 à 19h00 | Jeunes 8 à 14 ans avec encadrement (Salle Lecroq) |
| • Jeudi | 20h30 à 22h00 | Cours encadrés pour adultes et à partir de 15 ans (Salle Lecroq) |
| • Jeudi | 22h00 à 23h00 | Jeu libre adultes et à partir de 15 ans (Salle Lecroq) |
| • Dimanche | 18h00 à 20h00 | Jeu libre adultes et jeunes (Salles Maraschin et/ou Lecroq) |

Paraphe : _____

BADMINTON CLUB ECOMMOY

Le règlement intérieur

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement intérieur. Il est remis, à chacun des adhérents lors de l'inscription.

Général :

Article 1 : Le club de badminton "Badminton Club Ecommoy" (BCE) est officiellement affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

De par son affiliation et son agrément, il s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux règlements de la Fédération dont il relève ainsi qu'à ceux de son comité Départemental.

Article 2 : Chaque adhérent doit fournir un certificat médical pour la pratique du Badminton lors de la première inscription.

Chaque adhérent doit justifier d'un certificat médical de moins de 3 ans ou remplir un questionnaire de santé. En cas de non-respect de cette règle, il se verra refuser l'accès aux terrains.

Article 3 : En cas d'accident survenant lors de la pratique du badminton, se rappeler que personne n'est autorisé à transporter un adhérent hors de la structure d'accueil (appeler les secours). Vous devez donc faire une déclaration d'accident (fiche préremplie à demander aux responsables).

Article 4 : Avant chaque période de vacances scolaires, le club communiquera les disponibilités du gymnase.

Joueur(s)(ses) :

Article 5 : Deux séances d'essai sont accordées aux personnes voulant s'essayer au badminton. Ils doivent dans ce cas se présenter aux membres du club. Tout incident sera couvert par leur assurance personnelle.

Article 6 : La tenue de sport est de rigueur. Une paire de chaussures de sport réservée à la pratique du sport en salle est obligatoire. Le matériel est à la charge de l'adhérent (raquette, volants, ...).

Article 7 : Tout joueur(se) doit être licencié(e), comme le stipule les statuts de la FFBaD. Une responsabilité civile couvre tout joueur(se) licencié(e). Il est demandé à chacun de prendre connaissance du contrat d'assurance.

Article 8 : Les premiers à jouer installent les terrains en prenant soin du matériel.

Article 9 : Les derniers à jouer rangent correctement les poteaux et les filets dans le local.

Article 10 : Il n'y a pas de réservation de terrain. Chacun joue à sa convenance. Cependant il est demandé aux joueurs de ne pas monopoliser un terrain. Pensez aux joueurs qui attendent au bord du terrain. Il est aussi demandé aux joueurs de varier les équipes fréquemment.

Formations :

Article 11 : Les formations proposées par la FFBAD ou CODEP72 sont accessibles à l'ensemble des membres licenciés de l'association.

Toute personne intéressée peut obtenir des renseignements auprès de l'équipe technique ou dirigeante de l'association. Les frais de formations pourront être pris en charge par l'association, après décision du conseil d'administration, selon les possibilités financières et les intérêts de l'association.

Le financement d'une formation par le Club engage en contrepartie la personne formée à en faire bénéficier le club sur la saison en cours et les saisons qui suivent (au moins 2 saisons). En cas de non-respect de cette règle, il pourra être demandé le remboursement du financement en question.

Compétitions :

Article 12 : Le club ne prend pas en charge les frais d'inscription pour les tournois individuels. Tout joueur désirant s'inscrire à un tournoi individuel doit le faire à partir de son compte BADNET.

Article 13 : Le club fournit les volants pour les championnats interclubs et TDJ.

Article 14 : Faire preuve d'un comportement sportif et fair-play car en toute circonstance les compétiteurs véhiculent les valeurs et l'image du club et du badminton.

Salle de sport :

Article 15 : Un vestiaire/douche est à la disposition des joueurs(ses) pour se changer. Le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol.

Article 16 : Vous devez respecter les consignes de sécurité et règlement des différentes salles de sports utilisées.

Article 17 : Les adhérents sont tenus de respecter le matériel et les installations mis à leur disposition. Toute dégradation des installations ou du matériel devra être signalée sans délai aux responsables du club (membres du bureau).

Données :

Article 18 : L'accès aux créneaux est restreint aux adhérents. Chaque créneau est encadré par un ou plusieurs référents de salle, il est chargé de l'organisation du créneau et de son bon déroulement. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur du Club.

Les créneaux horaires sont attribués, chaque année, au club par la Mairie.

Article 19 : Les terrains doivent être totalement libérés 5 minutes maximum avant la fin du créneau (fin de jeu, poteaux et filets rangés).

Article 20 : Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne lors des séances de Jeu. Pour ce faire, il doit au préalable obtenir l'accord des membres du Bureau. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer. L'invité(e) doit respecter le règlement intérieur du club. Tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'invité(e).

Article 21 : Le montant de la cotisation est fixé annuellement lors de l'assemblée générale. Elle comprend le prix de l'adhésion au club ainsi que l'assurance et la licence. La clôture des inscriptions est en fonction du nombre d'adhérents afin de gérer au mieux les créneaux.

Article 22 : Toute cotisation réglée au Badminton Club Ecommoy ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée y compris sanitaire.

Article 23 : Chaque membre autorise le **Badminton Club Ecommoy** pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, l'image de sa personne et ses nom et prénom et cela pour tout type de support (notamment sur le site internet du club). Vous pouvez toutefois exprimer le souhait que votre image et vos nom et prénom ne soient pas utilisés en le signifiant aux membres du bureau.

Article 24 : Toutes les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au **Badminton Club Ecommoy**. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez en aviser le président du club par écrit.

Article dernier : Le bureau/CA du **Badminton Club Ecommoy** se réserve le droit de modifier le règlement intérieur en cours de saison. Les adhérents seront alors prévenus par email.

COVID-19 ou autre : Mesures spécifiques

Lors de l'adhésion au club l'adhérent s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par le club.

Respect des gestes barrières (distanciation, lavage régulier des mains avec une solution hydroalcoolique, etc...).

Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc...) par un geste avec la raquette.

En cas de symptômes, respectez les consignes sanitaires, je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.

Paraphe :

Certificat Médical ou Questionnaire de santé

Un certificat médical :

- Doit obligatoirement être fourni pour une première demande de licence ;
- Doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de licence ;
- Est exigé toutes les trois saisons consécutives ;
- Doit de nouveau être fourni lors d'un renouvellement de licence en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé dans l'intervalle des 3 saisons sportives.

Le questionnaire de santé :

- Doit être renseigné par le licencié à chaque fois qu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence ;
- Doit être complété avec sérieux et sincérité ;

Le licencié doit attester avoir répondu par la négative à chacune des questions du questionnaire de santé.
L'attestation doit être remise au club avec le formulaire de prise de licence.

Droit à l'image :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBaD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBaD et ses organes déconcentrés peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier. (Extrait de la demande de licence FFBaD)

Pour les mineurs :

Les responsables légaux des enfants mineurs sont tenus de remplir l'autorisation pour intervention des services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant. (Autorisation sur la demande de licence FFBaD)

Moi le représentant légal, je dois m'assurer de la présence d'un encadrant avant de laisser mon enfant au gymnase, et mon enfant :

- *Ne peut pas partir seul à la fin de la séance sans son représentant légal ou une personne dûment identifiée ci-dessous*
Nom : _____ Prénom : _____
- *Je m'engage à venir chercher ou faire venir chercher mon enfant à l'heure de fin de la séance et avertir du départ de l'enfant auprès d'un encadrant.*
- ☐ *Peut partir seul à la fin de l'entraînement en avertissant un encadrant.*

Le club ne sera pas tenu responsable en cas de non-respect de ce point de règlement

Signature obligatoire du licencié(e) ou représentant légal

Renseignements sur le représentant légal pour les mineurs

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. Portable : _____

Adresse e-mail : _____

Profession : _____

Date : ____/____/____